

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2021

21 05 01 : PRESENTATION DU CONTEXTE DE LA POSSIBLE PRISE DE COMPETENCE PLUI PAR L'AGGLOMERATION – INTERVENTION DU CABINET AUDDICÉ.

Après la présentation des enjeux d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par le cabinet Audicé de Saumur, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur le transfert automatique de la compétence P.L.U. au 1^{er} juillet 2021.

Après délibération, le conseil municipal vote contre le transfert de la compétence P.L.U. à la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

21 05 02 : ETUDE DE FAISABILITE SUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE ET DE LIAISON PIETONNE RUE DU PRIEURÉ (RD75) : PROPOSITION DE LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'AT 86.

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité et de liaison piétonne rue du Prieuré (RD75), Monsieur le Maire propose de faire réaliser une étude de faisabilité.

Pour ce faire, il présente une lettre d'engagement de l'AT 86 qui propose une prestation pour un montant forfaitaire de 2 604,00 €.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement de l'AT pour l'étude de faisabilité sur l'aménagement de sécurité et de liaison piétonne rue du Prieuré (RD75).

21 05 03 : ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Devis BC Couverture** : Monsieur le Maire présente un devis pour le démoissage du toit de la mairie qui s'élève à 840,00 € HT, soit 1 008,00 € TTC.

Le devis est accepté. Monsieur le Maire est chargé de faire effectuer le démoissage du toit de la cantine dans le même temps.

◆ **Devis éclairage public** : Monsieur le Maire donne la parole à M. RICHARD, chargé du dossier. Il présente alors un devis pour la pose de 20 lanternes à LED dans le bourg qui s'élève à 15 579 € HT, subventionnable à hauteur de 50 %. Une réflexion sera menée pour augmenter le nombre de remplacement de lampes à LED.

◆ **Défibrillateur** : Monsieur le Maire donne la parole à Mme BRANOWSKI, chargée de l'étude sur les défibrillateurs.

Après analyses des 3 offres reçues, l'offre de MEFRAN est retenue pour l'achat d'un défibrillateur pour un montant de 1 490,00 € HT, soit 1 788,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et le contrat de maintenance d'un montant de 184 € HT, soit 220,80 € TTC par an.

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 10/05/2021